

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 23 juin 2025, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :	31 représentants 46 voix
Nombre de membres présents :	16 représentants 21 voix
Nombre de membres présents ou représentés :	25 représentants 35 voix

**Délibération n° BS-2025/36**

**Objet : Création de poste suite avancement de grade**

**LISTE DES PRESENTS :**

<b>1° COLLEGE</b> 1 représentant = 6 voix	<b>5° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
VIAL Cédric	BREYTON Stéphanie
	CHAVAND Christelle
	CLOUZEAU Dominique
<b>2° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	DELPHIN Maurice
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
<b>3° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	<b>6° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
GUIGUE Gilbert	BOUZON Elodie
	DUPRAZ Fabien
<b>4° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	POZO Jean-Christophe
BONNARDON Pierre	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
	MOLLIERE Denis
	PICHON-MARTIN Bertrand

**LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :**

<b>1° COLLEGE</b> pouvoir = 6 voix	<b>5° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	MOREL Véronique à PICHON-MARTIN Bertrand
REY Freddy à VIAL Cédric	MONIN Michelle
<b>2° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	<b>6° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix
GERIN Anne à ESCARON Dominique	BOIX-NEVEU Arthur à POZO Jean-Christophe
	EGO Catherine à BREYTON Stéphanie
<b>3° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphane
WOLFF Corine à GUIGUE Gilbert	
<b>4° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
BAABAA Jimmy à ESCARON Dominique	
HABFAST Claus à GUSMEROLI Stéphane	

Votants (en voix) : 35  
 Exprimés (en voix): 35  
 Pour : 35  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## Objet : Création de poste suite avancement de grade

### RAPPEL

Le Bureau syndical de ce jour, 23 juin 2025, a fixé le taux pour la procédure d'avancement de grade au sein du PNRC à 100 % pour l'année 2025.

### CONSTAT

Actuellement attaché hors classe suite à la création par le bureau syndical 03 mai 2018 de son poste, un agent du Parc peut prétendre, compte tenu de sa situation à un avancement au grade d'attaché hors classe (échelon spécial – hors échelle A) en application des dispositions de l'article 22-1 du décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

*Vu le Code général de la Fonction Publique,*

*Vu les délégations données au Bureau Syndical par le Comité Syndical du 05 octobre 2020,*

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:**

- **De créer le poste d'attaché hors classe (échelon spécial – hors échelle A) à la date du 1er juillet 2025,**
- **D'autoriser le président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.**

Ainsi fait et délibéré le 23 juin 2025,  
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

**25 JUIN 2025**

